



REGLEMENT CHALLENGE FUTSAL U13

PHASE QUALIFICATIVE

Saison 2018 / 2019

Article 1 : Organisation

Le district des Landes organise la phase qualificative départementale du Challenge FUTSAL U13.

Le club support se charge de faire appliquer le règlement précisé ci-dessous.

Article 2 : Composition des équipes

Les joueurs et joueuses de chaque équipe doivent être licenciés(es) et régulièrement qualifiés(es) pour évoluer dans la catégorie " U13".

La présentation des licences sera exigée et remises en dépôt au club organisateur qui en effectuera le contrôle.

Chaque équipe pourra aligner 10 joueurs ou joueuses, 5 titulaires et 5 remplaçants(es).

Tous(tes) les joueurs ou joueuses inscrits(es) sur la feuille de match (**devront obligatoirement participer à chaque rencontre**).

Article 3 : Encadrement

Les équipes seront obligatoirement accompagnées d'un responsable majeur licencié.

Sur le banc ou au bord de la touche seront autorisés :

Un éducateur licencié, un dirigeant licencié et les remplaçants inscrits sur la feuille de match

Article 4 : Système de l'épreuve

Les 27 équipes inscrites sont réparties comme suit :

- 3 plateaux de 4 équipes et 3 plateaux de 5 équipes.
- 2 plateaux (2 week-end) pour la phase qualificative + 1 finale du 2 Mars 2019 dans les arènes de Poyanne.
- **12 qualifiées pour la finale**

Article 5 : Classement

Un classement sera établi par addition de points cumulés match après match en fonction du barème suivant et au prorata des matches joués :

- 3 points pour un match gagné
- 1 point pour un match nul
- 0 point pour un match perdu

Lors du classement final, en cas d'égalité de points entre plusieurs équipes, il est tenu compte de :

- 1) l'Épreuve de jonglerie comptabilisée uniquement sur un joueur désigné par l'éducateur (problème de temps pour faire jongler tout le monde - PD PG T et 1 seul essai).
 - Les éducateurs doivent réaliser l'épreuve de jonglerie avant de débiter les rencontres et mentionner les résultats sur la feuille de match (voir détail sur la feuille de plateau)

ARTICLE 6 : Règlement

VOIR DANS LE GIFE « GUIDE INTERACTIF DU FOOTBALL DES ENFANTS »

- Cliquer sur l'item « FORMES DE PRATIQUE »
 - a) « ACTIONS PONCTUELLES »
 - « FUTSAL »
 - « ORGANISATION »
 - « COMMENT ORGANISER UN RASSEMBLEMENT »
 - « ESPACE DE JEU »
 - « LOIS DU JEU »
 - A Noter : la passe en retrait au gardien est autorisée mais il n'a pas la possibilité de la prendre à la main, jeu au pied uniquement.
 - La relance du gardien à la main ne doit se faire que dans sa partie de terrain, elle ne doit pas dépasser la ligne médiane.



Ne pas tenir compte sur le GIFE du nombre de joueurs (suppléants) et la durée des rencontres. Prendre note des points suivants :

- 1 équipe = 10 joueurs (5 sur le terrain + 5 suppléants)
- 1 match = 1 x 15 minutes PLATEAU A 4 EQUIPES
1 match = 1 x 12 minutes PLATEAU A 5 EQUIPES
- **PREVOIR 2 ARBITRES :**
 - Un arbitre avec chrono à l'extérieur du terrain
 - Un arbitre qui comptabilise les fautes (gestion de la 4^{ème} faute = coup de pied à 10m)
- ORGANISATION PLATEAU A 4 EQUIPES (A / B / C / D) :

1) AB 2) DC 3) AC 4) BD 5) AD 6) BC

- ORGANISATION PLATEAU A 5 EQUIPES (A / B / C / D / E) :

2) AB 2) DC 3) EA 4) BC 5) DE 6) AC 7) BE 8) AD 9) CE
10) DB